



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

Affaire suivie par :

Christophe COUVREUR

Tél : 01 49 56 62 21

Courriel : christophe.couvreur@val-de-marne.gouv.fr

**Commission de suivi de site du centre multifilière de
traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII
(Syctom)**

COMPTE-RENDU de la réunion du 2 juillet 2021

La Commission de suivi de site (CSS) du centre multi filière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII, présidée par M. Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, s'est tenue vendredi 2 juillet 2021 de 10h00 à 12h00, dans l'espace SYCTOM de la base de vie du chantier de construction de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE), 22 rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine.

PRÉSENTS

Collège	NOM	Prénom	Qualité
Élus	OUABAS	Yamina	Conseillère municipale d'Ivry-sur-Seine
	BOULKROUN	Sheerazed	Conseillère municipale d'Ivry-sur-Seine
	DORRA	Maryse	Conseillère municipale d'Ivry-sur-Seine
	BOUX	Catherine	Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets, Représentante de M. Éric Cesari, président du Syctom
	HIRTZBERGER	Pierre	Directeur général des services techniques, Représentant de M. Éric Cesari, président du Syctom
Syctom	BERNIER	Bruno	Chef de projet Ivry/Paris XIII
	BARA	Claire	Directrice de l'Ecologie Urbaine et de la Réglementation environnementale
	CHAUME	Marine	Ingénieure environnement
Riverains ou associations	CONNAN	Anne	Passerelles-Quartier d'Ivry-Port-Nord
	PETROFF	Boris	Riverain du site
	LOILIER-PAGES	Dominique	Riveraine d'Ivry-sur-Seine
	TOKA	Serge	Riverain du 13 ^{ème} arrondissement
	MALMQUIST	Beata	Présidente du club des entreprises d'Ivry-sur-Seine
	HOFNUNG	Daniel	Collectif 3R
	LUTTRINGER	Monique	CLCV du Val-de-Marne
Exploitants	LAMOTTE	Thierry	Manager général de l'usine Ivry-Paris XIII
	CAUSSE	Stéphane	Responsable de l'usine Ivry-Paris XIII
	LECORDIER	Stephen	Adjoint au responsable d'exploitation de l'usine Ivry-Paris XIII
Salariés	LAMBERT	Julien	Délégué du personnel de l'usine Ivry-Paris XIII
Administrations de l'État	BAKHTI	Bachir	Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, Président de la CSS pour le Préfet du Val de Marne
	CHABANE	Jean-Marie	Directeur adjoint DRIEAT UD94
	MATHIEU	Mary-Anne	Cheffe du pôle air/déchets Val de Marne est, DRIEAT UD94
	EYMARD	Pierre-Julien	Directeur DRIEAT UD94
	SATIN	Isabelle	Cheffe du service risques et installations classées DRIEAT UD94
	COUVREUR	Christophe	Préfecture du Val de Marne, DCPAT
	KHAYAT	Séphora	Préfecture du Val de Marne, DCPAT
Autres	KAUFFMANN	Anne	Directrice des études et de la prospective, AIRPARIF

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES MEMBRES

- *Dossier d'information du public 2020 [voir annexes]*

OUVERTURE

M. Bachir BAKHTI, sous-préfet de Nogent-sur-Marne et président de la Commission de suivi de site (CSS), demande si les participants ont des questions sur le compte rendu du Bureau de la CSS qui a eu lieu en novembre 2020.

Aucune remarque n'est faite en séance.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU CHANTIER

M. Bruno BERNIER, Chef de projet Ivry/Paris XIII pour le Syctom, fait un point d'avancement du chantier et présente les travaux de construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique qui viendra remplacer l'usine actuelle : en pointillés rouges, le périmètre de l'installation du Syctom et en masque jaune l'emprise de construction de la nouvelle unité. À côté de ces installations, se situe l'usine d'incinération actuelle qui reste en fonctionnement durant toute la durée du chantier.

L'intervenant revient sur les dates repères du chantier :

- Démarrage en novembre 2018, phase de travaux préparatoire pour aménager la plateforme de construction,
- Février 2019 : travaux de génie civil,
- Depuis 2021 : phase de montage des équipements qui composent les procédés de traitements,
- À partir de 2022 : mise en service progressive de la nouvelle UVE avec une bascule en avril 2024 entre l'ancienne et la nouvelle usine.

Il précise que la première ligne d'incinération est en cours d'installation. En parallèle, les premiers éléments de charpente sont mis en place. Ensuite, la deuxième ligne d'incinération sera installée avant que le reste de la charpente ne soit réalisé. Enfin, à partir de mi-2022, la cheminée sera progressivement érigée.

PRÉSENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC SUR L'EXPLOITATION DE L'UIOM 2020

M. Thierry LAMOTTE, manager général du site Ivry/Paris XIII, rappelle le fonctionnement de l'usine actuelle, composée de 2 lignes de four de 50 t/h, permet de valoriser au maximum 700 000 tonnes d'ordures ménagères par an. La vapeur produite par les fours est réinjectée dans le réseau CPCU qui sert au réseau parisien de chauffage urbain, et l'électricité excédentaire produite est envoyée dans le réseau RTE. Le bassin versant de l'usine couvre 14 communes. L'usine a valorisé 636 738 tonnes d'ordures ménagères en 2020. La quantité est moins importante que les années précédentes, les grèves et le Covid-19 ayant conduit à une réduction du tonnage incinéré.

M. Bachir BAKHTI : comment interpréter les conséquences du Covid-19 ?

M. Thierry LAMOTTE : c'est probablement lié à la diminution de la consommation.

Mme Catherine BOUX, directrice générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets du Sycotm : la diminution de la production des déchets est liée aux nombreux départs des Parisiens lors du premier confinement. La fermeture des magasins a fait chuter la consommation. Sur l'année 2020, l'apport sur le site d'Ivry/Paris XIII a diminué de 7 à 10 % tandis qu'une diminution globale de 30% a été constatée à Paris. Au moment du deuxième confinement et sur la période actuelle, le tonnage apporté sur les installations du Sycotm reste en diminution par rapport aux années précédentes.

M. Thierry LAMOTTE : pour les rejets d'eau, aucun écart avec les années précédentes n'est à constater. L'achat d'électricité est élevé, en particulier en raison du redémarrage du groupe turbo-alternateur, fin février 2020, suite à l'incident de juillet 2019.

Les modifications des installations suivantes ont été apportées par le Sycotm au cours de l'année :

- sécurisation du quai de déchargement : vidéo détection, îlots et garde-corps levants, pour éviter les chutes dans la fosse qui peuvent être celles de piétons,
- modification de l'éclairage par LED et pilotable par télécommande,
- amélioration et renforcement des moyens de lutte contre l'incendie (nouveau groupe motopompe et nouvelle cuve de réserve en eau),
- dépose d'échangeurs thermiques afin d'améliorer le fonctionnement du procédé de traitement des fumées, particulièrement en diminuant l'encrassement au niveau de ces échangeurs,
- début d'un travail sur l'optimisation de la régulation de la combustion des deux groupes des fours-chaudières,
- remise en état d'une partie du mur de la fosse,
- mise en œuvre d'équipements de protection du personnel (grilles de protection sur les équipements mobiles).

M. Thierry LAMOTTE : l'efficacité énergétique a atteint 0,978. L'UIOM a produit 1 225 364 tonnes de vapeur, soit 979 003 MWh d'énergie thermique.

M. Bachir BAKHTI : ce chiffre de rendement est comparable à quoi ? Si on enfouit sans valorisation, l'efficacité énergétique est à 0 ?

M. Thierry LAMOTTE : Le site a une très bonne efficacité énergétique (1 est la valeur maximale). L'usine est autonome énergétiquement, sauf en cas d'incident. L'autoconsommation représente 15 à 20 % de l'énergie produite. L'usine est complètement autonome en électricité grâce à l'énergie fournie par les déchets. Le reste de l'énergie produite est valorisé en vapeur ou en électricité. La formule de calcul tient compte de tous les apports combustibles nécessaires pour brûler les déchets. La consommation énergétique pour brûler les déchets n'est nécessaire qu'au démarrage, pour la montée en température qui se fait avant l'introduction des déchets. Une fois lancé, le processus de combustion s'auto-alimente avec les déchets.

M. Daniel HOFNUNG, du Collectif 3R : quel est le rendement de la chaudière ? Un rendement de chaudière ne peut sûrement pas atteindre 1.

M. Thierry LAMOTTE : un rendement de chaudière ne peut en effet pas atteindre 1. Cependant, l'usine permet de récupérer de l'ordre de 90 % de l'énergie produite, ce qui est très élevé.

M. Thierry LAMOTTE : Un peu plus de 100 000 tonnes de mâchefers ont été valorisées, soit 16,1 % du tonnage de déchets entrants. Ce ratio, faible, indique une bonne combustion sur le site. En parallèle, 13 959 tonnes de ferrailles ont été récupérées, ce qui représente 2,45 % du tonnage de déchets entrants.

M. Bachir BAKHTI : pouvez-vous rappeler ce que sont les mâchefers ?

M. Thierry LAMOTTE : les ordures ménagères rentrent sur les grilles de fours où elles se transforment en énergie. Les mâchefers sont les résidus récupérés après la combustion en fin de grille. Ils sont valorisés en sous-couches routières dans les transports publics, après maturation.

Mme. Catherine BOUX : effectivement, les mâchefers sont maturés sur des plateformes, via des marchés gérés par le Syctom. Trois prestataires sont mobilisés et le transport des mâchefers est principalement fait par la voie fluviale (60 à 70 %).

Mme Dominique PAGES, riveraine : les mâchefers ne sont-ils pas des substances toxiques ?

Mme. Catherine BOUX : les mâchefers ne sont pas des déchets dangereux, ils sont soumis à une réglementation qui impose une analyse en sortie d'usine et en sortie de plateforme de maturation. Ils sont utilisés en substitution de matériaux dits « nobles » pour les sous-couches routières. Leur utilisation est encadrée et fait l'objet d'une obligation de traçabilité jusqu'à l'utilisation finale. Chaque lot dispose d'une fiche de traçabilité jusqu'à son utilisation dont l'emplacement est géoréférencé.

Mme. Anne CONNAN, co-présidente de l'association Passerelles quartier d'Ivry-Port-Nord : le Collectif 3R a participé à une émission « Sur le front ». Le journaliste avait prélevé des mâchefers à Claye-Souilly, un des sites utilisés par le Syctom, et leur teneur en dioxine s'est révélée 5 fois supérieure à la réglementation. Leur maturation à l'air libre suscite des interrogations et les riverains se plaignent des poussières. Un courrier a été envoyé aux différentes préfectures concernées.

Mme Catherine BOUX : les mâchefers qui ont été analysés ne proviennent pas nécessairement du site d'Ivry/Paris XIII. Un mâchefer est analysé en sortie d'usine avant qu'il soit accepté en plateforme de maturation. Le Syctom a un prestataire indépendant qui fait des analyses en continu et vérifie le respect de la réglementation ; il est contrôlé par les services de l'État.

Mme Yamina OUABAS, conseillère municipale d'Ivry-sur-Seine : quelle est la part de mâchefers valorisés ?

M. Thierry LAMOTTE : sur le site d'Ivry/Paris XIII, 100 % des lots sont conformes et tous les mâchefers sont donc valorisés. Si un lot n'était pas conforme, il irait en installation de stockage de déchet non-dangereux.

M. Serge TOKA, riverain du 13^e arrondissement de Paris : est-ce qu'on peut quantifier les risques des lixiviats sur l'atmosphère et la santé humaine ?

M. Jean-Marie CHABANE, Directeur adjoint DRIEAT : pour ce qui concerne la préoccupation du collectif 3R concernant les mâchefers, qui a fait l'objet d'un courrier aux services de l'État, la demande est en train d'être expertisée en lien avec le service en charge du contrôle du site de Claye-Souilly, qui est une installation classée où des mâchefers sont acceptés pour maturation

en vue d'une éventuelle valorisation en technique routière ou d'une élimination si les critères à respecter ne le sont pas.

Ces sites font l'objet d'un certain nombre de prescriptions issues de textes ministériels et les critères permettant de statuer sur le caractère valorisable des mâchefers sont fixés par arrêté ministériel. Il revient au site de maturation des mâchefers de démontrer le respect de cette réglementation.

Mme Anne CONNAN : la valorisation des mâchefers ne sera plus considérée comme de la valorisation par l'Union Européenne et certains États refusent la valorisation en sous-couches routières. Il n'y a pas assez de contrôles et les mâchefers doivent être considérés comme des déchets toxiques produits par l'incinération. Il faut donc réduire l'incinération au minimum pour limiter la production de ces déchets toxiques.

M. Jean-Marie CHABANE : l'usine d'incinération et le site de maturation de mâchefers sont réglementés pour limiter les risques.

M. Bachir BAKHTI : les ferrailles sont-elles incluses dans les mâchefers ?

M. Thierry LAMOTTE : les ferrailles sont distinctes des mâchefers. Elles sont extraites en sortie de fours ou sur la plateforme de maturation du mâchefer.

Mme Catherine BOUX : les ferrailles sont reprises par la société Galloo (59) et réutilisées.

M. Daniel HOFNUNG : qu'en est-il des métaux non-ferreux ? Sont-ils uniquement récupérés en sortie de four ? N'y a-t-il pas de récupération avant incinération ?

Mme Catherine BOUX : il n'y a pas de récupération en amont de l'incinération : les ordures ménagères sont déversées en fosse et le grappin permet d'alimenter les trémies, la chaudière et le four.

Mme Dominique PAGES : la maturation des mâchefers intervient à l'air libre. Est-ce que les lixiviats peuvent s'écouler jusqu'à la nappe phréatique ? Quels sont les contrôles réalisés ?

Mme Catherine BOUX : les mâchefers ne sont pas laissés à l'air libres, il y a des installations spécifiques pour leur traitement.

M. Jean-Marie CHABANE : il faut rappeler que les installations où les mâchefers sont entreposés sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles sont réglementées pour éviter les nuisances et la pollution des eaux souterraines. Les services de l'État assurent le contrôle de ces installations.

M. Thierry LAMOTTE : plusieurs contrôles des rejets atmosphériques sont mis en place :

- un contrôle continu de la plupart des rejets pour vérifier que leurs niveaux restent inférieurs aux valeurs limites d'émission,
- un contrôle semi-continu pour les dioxines et furanes : prélèvement continu des gaz et fumées dans des cartouches, analysées 12 fois par an, une mesure par mois,
- un contrôle trimestriel par 2 laboratoires externe agréés sur un certain nombre de polluants indiqués. Ces contrôles sont plus fréquents que ce qui est exigé par la réglementation,
- un contrôle inopiné de l'État, à la discrétion de ce dernier.

M. Thierry LAMOTTE : la surveillance continue des valeurs limites d'émission des polluants est réalisée à la demi-heure. S'il y a un dépassement, cela enclenche un compteur qui ne doit pas être supérieur à 60

heures par an à l'exception du monoxyde de carbone (pas plus de 7 moyennes 10 minutes par jour). Sur une journée, un dépassement ne peut excéder 10 minutes.

Pour le four 1, il y a eu 1h30 de dépassement en 2020, et 5h40 pour le four 2. Les causes des dépassements sont essentiellement des problèmes de combustion. Les dépassements des valeurs limites pour les poussières font suite à la perte d'alimentation électrique qui a entraîné l'arrêt des électrofiltres. Les dépassements des valeurs limites pour le dioxyde de soufre sont liés à la combustion de certains déchets comme du plâtre. Le dépassement des dioxydes d'azote est dû à des défauts d'injection d'ammoniaque dans les catalyseurs. Les dépassements journaliers interviennent lors des périodes d'arrêt et de démarrages des lignes pour lesquels les moyennes sont calculées sur des durées inférieures à 24h. Pour les dioxines et furanes, les mesures sont toutes en dessous de la limite réglementaire.

M. Daniel HOFNUNG : quelles ont été les analyses sur les dioxines et furanes bromées en 2020 ?

M. Thierry LAMOTTE : la réglementation n'exige pas d'analyses, mais elles sont souhaitées par le Syctom. En 2020, une valeur plus importante a été observée sur le four 2 au deuxième trimestre.

Mme Claire BARA, Directrice de l'écologie urbaine et de la réglementation environnementale du Syctom : Les résultats présentés sont exprimés en équivalent toxique sur la base des facteurs d'équivalent toxique des dioxines et furanes chlorés, conformément aux préconisations de l'INERIS en l'absence de facteurs d'équivalent toxique pour les congénères bromés. Les concentrations ainsi obtenues ne sont en aucun cas à comparer à la valeur limite d'émission existante pour les dioxines et furanes chlorés. La valeur forte observée sur le four 2 est à considérer avec prudence, le laboratoire n'étant pas en capacité de confirmer sa validité (valeur de blanc élevée). De plus, les mesures réalisées en semi-continu en parallèle n'ont rien montré d'anormal.

M. Daniel HOFNUNG : est-ce que la science a progressé sur l'évaluation de la toxicité des dioxines et furanes bromées ?

Mme Claire BARA : le Syctom a sollicité le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement, qui ont renvoyé vers une future réglementation européenne. Le nouveau BREF de l'incinération impose de faire des mesures, mais sans imposer de valeurs limites pour l'instant.

Mme Anne CONNAN : comment sont calculées les 60 heures de dépassement ? Quelles sont les heures de dépassement qui sont exclues ? Est-ce que les dépassements lors des arrêts et démarrages sont comptabilisés ? Pourquoi ces périodes sont-elles aussi nombreuses ?

M. Thierry LAMOTTE : la réglementation impose un démarrage des lignes d'incinération sans OMr. Si la bonne température n'est pas atteinte, cela génère plus de polluants. Il faut donc atteindre 850°C pendant au moins 2 secondes avant de pouvoir introduire des ordures ménagères.

M. Daniel HOFNUNG : la température de démarrage est obtenue en brûlant du bois. Or, la combustion du bois génère des dioxines ?

M. Pierre HIRTZBERGER, Directeur général des services techniques du Syctom : l'utilisation du bois pour démarrer l'usine a fait l'objet d'études et d'analyses de suivi des rejets montrant l'absence d'émission de dioxines. Les cartouches de suivi en semi-continu des dioxines sont activées aussi pour les phases de démarrage donc la présence de dioxines est comptabilisée dans les résultats des mesures en semi-continu.

Mme Claire BARA : des analyses spécifiques sont menées lors des séquences d'arrêt et de démarrage.

M. Thierry LAMOTTE : pour les rejets liquides, des contrôles en continu et des contrôles par des laboratoires agréés sont réalisés.

M. Bachir BAKHTI : où sont traitées les eaux pluviales ?

M. Stéphane CAUSSE, Responsable de l'usine Ivry-Paris XIII : les eaux pluviales peuvent être contaminées par des mâchefers, des cendres, ... Elles sont donc récupérées au niveau de la station de traitement des eaux résiduaires (station physico-chimiques) qui traite environ 40 000 m³ par an.

M. Thierry LAMOTTE : 23 dépassements COT sur la station NEUTRAL ont été identifiés en 2020. Ils sont liés à la nature des condensats qui reviennent du réseau de chaleur de la CPCU.

Mme Dominique PAGES : pour les mesures mensuelles de dioxines et furanes, s'agit-il d'une mesure ponctuelle ou d'une mesure en continu, dont les résultats sont relevés une fois par mois ?

M. Thierry LAMOTTE : pour les dioxines et furanes, des prélèvements continus sont réalisés au prorata du débit de fumée. À la fin du mois, est ainsi prélevé un échantillon représentatif moyen de la réalité du débit de fumée.

M. Thierry LAMOTTE : l'usine produit plusieurs déchets dangereux. Il s'agit des cendres volantes récupérées par le frappeage des électrofiltres qui captent les poussières, des cendres sous chaudières, des gâteaux (résidus finaux solides du traitement des eaux) qui sont conduits en installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

PRÉSENTATION DE LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Mme Marine CHAUME, Ingénieure environnement Sycotom : en conformité avec l'arrêté préfectoral, un programme de surveillance a été mis en place au voisinage de l'installation. Il inclut, d'une part, l'étude des retombées atmosphériques et d'autre part la biosurveillance.

Études des retombées atmosphériques : des jauges Owen (sorte de pluviomètres) ont été installées en plusieurs points en suivant la méthodologie de l'INERIS. Du 9 septembre au 10 novembre 2020, 15 points de prélèvement ont été mis en place. Les concentrations en dioxines et furanes mesurées sont semblables à celles des points témoins et comparable aux valeurs habituellement retrouvées en bruit de fond urbain et industriel (à l'exception de la station J4' mais qui reste dans des valeurs stables pour des zones impactées.). L'incidence de l'UIOM n'a pas été mise en évidence.

De même, les résultats des mesures en métaux pour l'année 2020 sont équivalents à ceux de 2019 et inférieurs aux campagnes précédentes. La répartition des métaux diffère d'un point à l'autre, ce qui laisse supposer l'existence d'autres sources émettrices. Sur ce point également, l'influence de l'UIOM n'a pas été mise en évidence.

Au niveau de la station J32 située sur l'école Dulcie September, la concentration en dioxines et furanes est du même ordre de grandeur que celles mesurées lors des années précédentes. La concentration en métaux est au plus bas depuis le début de la surveillance : les émissions de l'usine se confondent avec le

bruit de fond. L'influence de l'usine n'a donc pas été mise en évidence pour les points du programme de surveillance.

Biosurveillance mousses (bioindicateurs) : les mousses sont des végétaux qui n'ont pas de racines et vont tirer leurs nutriments des dépôts atmosphériques. Les analyses sont quantifiées sur une période de 6 à 12 mois ; des prélèvements ont été réalisés en 7 points (6 points de mesure et 1 station témoin) les 14 et 15 septembre 2020. Depuis 2016, les valeurs obtenues sont stables et représentatives d'ambiances urbaines et il n'y a pas d'influence directe de l'UIOM mise en évidence pour les dioxines et furanes. Pour les métaux lourds, les concentrations sont relativement stables et proches des valeurs-témoins, elles sont conformes au bruit de fond urbain. Il n'y a pas de corrélation entre le profil métallique des retombées et le profil en sortie de cheminée. Il n'y a pas d'influence de l'UIOM constatée sur la campagne de 2020.

Biosurveillance lichens : les lichens permettent de mesurer la qualité de l'air ambiant. Les zones surveillées n'ont pas été particulièrement impactées par les dioxines et furanes aux points de prélèvement. Pour les métaux lourds, la zone d'étude est stable à l'exception de la station 1 située à distance du site et non soumise au vent de l'usine. La répartition des métaux à l'émission et aux points de prélèvements est différente. L'influence directe de l'UIOM n'est pas mise en évidence sur la campagne de 2020.

Mme Dominique PAGES : où se trouve le point J4 ?

Mme Claire BARA : le point J4' est situé sur le bâtiment Optima, rue Victor Hugo, à proximité immédiate de l'usine.

Mme Dominique PAGES : pouvez-vous comparer avec le point de mesure de l'école Dulcie September ?

Mme Marine CHAUME : la valeur pour les dioxines atteint 1 pg I-Teq/m²/jour pour le point de mesure de l'école Dulcie September. Pour le point J4', cette valeur est de 7 pg I-Teq/m²/jour. Pour les métaux, au niveau de l'école la valeur est inférieure à 50 µg/m² par jour contre 60 µg/m² par jour pour le point J4'.

Mme Anne CONNAN : comment expliquer la différence entre les niveaux de dioxine présentés en CSS et ceux présentés dans le DIP envoyé avant la CSS qui étaient supérieurs à la valeur réglementaire ?

Mme Marine CHAUME : le bureau d'études s'est rendu compte qu'il y avait un décalage de saisie des valeurs des dioxines et furanes et a donc corrigé cette erreur entre l'envoi de la présentation aux membres de la CSS et la réunion d'aujourd'hui.

Mme Claire BARA : Il n'existe pas de valeurs réglementaires pour les mesures réalisées dans l'environnement. Seules l'intercomparaison des mesures permet d'identifier l'impact éventuel de l'usine.

M. Jean-Marie CHABANE : il est difficile d'associer à chaque mesure une valeur seuil à laquelle la comparer. L'objectif est d'identifier des tendances et d'éventuels écarts par rapport au bruit de fond de la pollution atmosphérique. L'objectif de ces campagnes est d'identifier une imprégnation de la pollution.

Mme Anne KAUFFMANN : il n'y a pas de valeur réglementaire pour ces retombées dans l'environnement, mais il y a des valeurs « habituellement rencontrées dans ce type d'environnement » puisque ce type de mesures est réalisé autour de l'ensemble des sites de traitement de déchets par incinération en France ainsi qu'autour d'autres activités générant ce même type de pollution. Le BRGM fournit des valeurs « habituelles » dans un bruit de fond

urbain à moins de 5 picogrammes par m² par jour dans un environnement urbain. Entre 5 et 16 pg ITeq/m²/jour, il s'agit d'une ambiance urbaine et industrielle. Et supérieur à 16 pg ITeq/m²/jour à proximité immédiate d'une source. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a évalué qu'une moyenne annuelle inférieure à 10 pg ITeq/m²/jour correspond à des niveaux habituels. Sur un prélèvement de 2 mois le niveau moyen près des sites industriels est inférieur à 6-7 pg ITeq/m²/jour. Un niveau supérieur à 40 est synonyme d'une problématique particulière.

M. Daniel HOFNUNG : pour les zones de prélèvement, il y a une discordance entre ce qui est présenté dans le DIP et l'ERS réalisée par l'INERIS, notamment pour la direction des vents dominants et la définition de la zone de retombée des polluants. De plus les zones de retombées principales se situent dans un rayon de 2 km de l'usine. Les points de prélèvements situés au-delà ne doivent donc pas mesurer de retombées en provenance de l'usine.

Mme Claire BARA : l'étude de l'INERIS a été réalisée sur 3 ans alors que les campagnes de mesure des retombées sont menées chaque année pendant 2 mois à l'automne, ce qui explique les différences observées dans les conditions de vent observées. Concernant les zones d'impact, le Syctom va compléter le plan de surveillance par jauges Owen en installant un point de mesure supplémentaire sur le toit de Truffaut situé à proximité immédiate de l'usine, sous les vents dominants. Au Sud-Ouest il est compliqué d'identifier un point complémentaire du fait des contraintes techniques et de sécurité.

M. Daniel HOFNUNG : le point sur Truffaut est très intéressant, car la dominance des vents est plus au nord et très près du quai d'Ivry, où se trouve un pic de dépôt important de retombées d'après l'étude de l'INERIS.

Mme Anne CONNAN : ce n'est pas difficile de pouvoir mettre une jauge Owen au niveau du parc des Cormailles, sur le toit des bâtiments administratifs par exemple.

Mme Claire BARA : il y a des contraintes de sécurité à respecter pour monter le matériel en toiture. Ainsi, ce n'est pas faisable sur tout type de bâtiment.

Mme Beata MALMQUIST, Présidente du club des entreprises d'Ivry : il y a des bâtiments alentours, telles que le Luxi, le CMS, etc. qui pourraient être utilisés.

Mme Anne CONNAN : depuis plusieurs années, des mesures de particules sont demandées. En 2013, une analyse montrait que 97 % des PM10 étaient des PM2.5, donc des particules fines et donc plus dangereuses. Il n'y a pas eu à l'époque de mesures de PM1 et PM0,1. De telles mesures sont réalisées par Suez dans d'autres usines. Cette demande est faite chaque année. Il serait souhaitable d'avoir accès à ces mesures réalisées depuis. Par ailleurs, les points de retombées de lichens et de mousses sont trop éloignés, il faudrait peut-être travailler sur la mise en conformité de ces points par rapports aux zones indiquées par l'INERIS au moment de l'enquête publique.

Anne KAUFFMANN : Airparif effectue une surveillance générale des niveaux de particules PM10 et PM2,5 dans l'environnement. Une étude sur les particules ultrafines (PM 0,1) est également en cours. En revanche, le suivi de proximité immédiate de chaque installation industrielle n'est pas dans ses missions. Il n'est pas surprenant qu'en sortie d'une installation de combustion se trouvent essentiellement des PM2,5 puisque ce type d'installation génère essentiellement des particules plus fines plutôt que des PM10 que l'on retrouve plus sur des éléments d'abrasion, des activités de chantier ou du ré-envoi de poussières.

Mme Claire BARA : Des mesures de granulométrie ont bien été réalisées il y a quelques années. Elles ont montré que les particules rejetées sont principalement des PM2.5. Les PM1 avaient également été mesurées. Aucune mesure n'a été réalisée depuis, la granulométrie étant stable

dans le temps. La répartition obtenue permet de connaître la concentration de chaque fraction à partir de la mesure des particules totales qui sont faites en continu.

Concernant la répartition des points de prélèvement des mousses et lichen, ils sont contraints notamment par la disponibilité du substrat à prélever. Les points sont déplacés régulièrement afin de pouvoir continuer à échantillonner.

Mme Anne CONNAN : Il serait souhaitable qu’Airparif devienne partie prenante de la CSS car c’est un élément important de surveillance de la qualité de l’air.

PRÉSENTATION DES INCIDENTS D’EXPLOITATION

M. Thierry LAMOTTE , représentant d’exploitation de l’usine Ivry-Paris XIII : l’usine a rencontré 3 incidents, les 5 septembre, 16 octobre et 18 novembre 2020. Chaque incident fait l’objet d’une information à la DRIEAT et au Sycotm, précisant leurs causes et leurs conséquences. Par rapport aux années précédentes, il n’y a pas eu plus d’incidents en 2020. L’incident du 18 novembre 2020 est dû à un défaut électrique. L’incident du 5 septembre a fait l’objet d’une présentation détaillée lors du bureau de novembre 2020. L’étude réalisée par BURGEAP, montre une absence des effets toxiques sur la santé liée à cet Incident.

M. Bachir BAKHTI : est-ce que le problème a été résolu depuis, la procédure a-t-elle été revue pour que ce type d’incident ne puisse plus se reproduire ?

M. Stéphane CAUSSE : lors de cet incident, le site s’est retrouvé sans moyens de récupérer et de distribuer l’électricité produite. Les deux lignes alimentant l’usine (l’une servant en principe de secours à l’autre) ont été coupées en même temps pour la première fois depuis 50 ans en raison d’un incendie sur le réseau RTE et toute l’installation s’est mise en sécurité. La future UVE, de par son mode de traitement de fumée et de par les systèmes de sécurité qui seront mis en place, sera en capacité de gérer ce type d’incident.

M. Thierry LAMOTTE : l’incident du 16 octobre est un rejet accidentel au réseau d’eaux pluviales du site suite à un problème de pompe de relevage sur les eaux résiduaires. Son impact a été limité, il n’y a pas eu de dépassement des valeurs limites d’émission à l’exception des hydrocarbures qui ont été traités par le déshuileur débourbeur situé en amont du rejet au réseau d’assainissement.

M. Thierry LAMOTTE : 15 éléments radioactifs ont été détectés en 2020 (vêtements, mouchoirs, couche, provenant sans doute de personnes traitées pour le cancer). En cas de détection, l’élément radioactif est isolé dans un espace aménagé et des mesures sont conduites, y compris sur la benne à ordures ménagères. Pour les déchets à vie longue, le Sycotm alerte ensuite l’Andra pour prendre en charge l’élimination de cet élément.

Mme Beata MALMQUIST : est-ce que chaque camion est testé pour identifier des sources radioactives ?

M. Stéphane CAUSSE : chaque camion est scanné automatiquement à l’entrée du site, conformément à la réglementation.

OBSERVATIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Mme Mary-Anne MATHIEU : la DRIEAT a réalisé une inspection le 20 septembre 2020, portant sur :

- Le registre des déchets entrants et sortants,
- Le bilan des incidents depuis la dernière inspection,
- Le suivi des équipements sous pression.

Une visite du site a également été réalisée.

L'installation a été jugée conforme.

Il n'y a pas eu de contrôle inopiné en 2020.

M. Jean-Marie CHABANE : il est souhaitable que les incidents liés à la coactivité entre l'activité de l'usine actuelle et le chantier de la future UVE ne se reproduisent pas. La DRIEAT reste vigilante sur ce point.

À l'issue du bureau de la CSS de l'an passé, une réunion a été proposée pour discuter de l'évolution possible des points de surveillance dans l'environnement. Il semble désormais opportun que l'inspection des installations classées, M. Hofnung (à l'origine de la proposition) ainsi que le Sycotom et IP13 se réunissent sur la base des propositions faites par M. Hofnung afin d'échanger sur les possibilités d'évolution des points de mesure dans l'environnement.

AUTRES POINTS

M. Boris PETROFF, riverain : le Sycotom ne fait pas les efforts nécessaires pour diminuer les déchets à traiter dans les usines, notamment en matière de promotion du tri.

Mme Catherine BOUX : le Sycotom est un syndicat de traitement, qui n'a pas la compétence sur la collecte des déchets. Il a pourtant déployé un dispositif d'accompagnement des collectivités et de cofinancement des initiatives des collectivités. Par ailleurs, depuis 2017, le Sycotom assure pour l'ensemble des collectivités volontaires la collecte des déchets alimentaires de façon dérogatoire et expérimentale. Jusqu'à fin 2023, il continue de soutenir la collecte des déchets alimentaire. Le Sycotom partage cet objectif de diminuer la quantité de déchets qui partent en incinération. Mais la première des priorités est d'arrêter l'enfouissement pour les déchets qui peuvent être valorisables.

Mme Dominique PAGES : la disparition de la déchetterie est regrettable alors qu'elle permettait d'effectuer un premier tri. Pourquoi l'avoir détruite ?

M. Bachir BAKHTI : l'État a investi pour la création d'une déchetterie à Bonneuil pour l'EPT10. Il aide les collectivités qui le souhaitent à créer et développer des déchetteries et des recycleries.

M. Daniel HOFNUNG : la collecte relève effectivement des EPT. L'interpellation de M. Petroff s'adresse à ces EPT qui ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques de prévention et de tri, ce qui permettra de contribuer à la réduction des déchets.

M. Bachir BAKHTI : les autorisations d'exploitation délivrées par l'État prennent en compte la diminution du tonnage des déchets.

Mme Yamina OUABAS : il faudrait engager les acteurs du territoire, les riverains, les associations et travailler sur la question de la sensibilisation, de la prévention, mais aussi sur le développement d'actions, les collectes, etc. afin de réduire le tonnage des déchets produits.

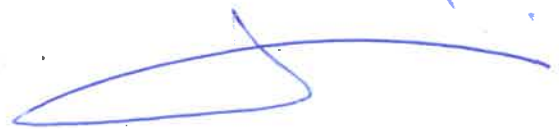
CLÔTURE

M. Jean-Marie CHABANE : la prochaine commission de suivi de site se tiendra l'année prochaine. En complément, le Bureau de la CSS pourra être réuni d'ici 6 mois.

M. Bachir BAKHTI remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à 12h.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne



Bachir BAKHTI

ANNEXE

Présentation diffusée en séance